



COMMUNE D'EPENDES

BULLETIN D'INFORMATIONS JUIN 2026

ADMINISTRATION COMMUNALE

Greffes municipal et Contrôle des habitants

Vacances d'été : le bureau communal sera fermé du 20 juillet au 9 août inclus.

Réouverture du bureau : le lundi 10 août à 17h00.

Avant la fermeture, vous pouvez faire recharger vos cartes poubelles :

- Au bureau communal au plus tard le vendredi 17 juillet 2026 entre 9h et 10h.
- Au moyen d'une enveloppe glissée dans la boîte aux lettres du greffe au plus tard le jeudi 16 juillet 2026 à 12h et votre carte vous sera redistribuée le 17 juillet 2026.

En cas d'urgence relative à une demande de carte d'identité, vous devez contacter le Centre de biométrie, à Lausanne.

CONSEIL GENERAL

Séance d'assermentation des nouvelles autorités pour la législature 2026 – 2031

La séance d'assermentation des nouvelles autorités pour la législature 2026 – 2031 aura lieu le **mardi 16 juin 2026 à 19h30**. Chaque électrice ou électeur, inscrit.e à Ependes, peut participer au Conseil général. Que ce soit pour être informé, poser des questions, donner son avis ou exercer ses droits de citoyen.ne, chacun.e est bienvenu.e à cette séance.

POLICE COMMUNALE

Stationnement

La Municipalité tient à rappeler que **seuls les véhicules munis d'un macaron** ont le droit de stationner sur les places de l'administration communale à la Rue du Collège, y compris le week-end.

Cigarettes et déchets

La Municipalité rappelle qu'il est strictement interdit de jeter les mégots de cigarette et autres déchets au sol, que ce soit dans le village ou aux abords des champs et forêts.

Travaux bruyants

Sauf autorisation de la Municipalité et sous réserve des exceptions prévues à l'article 54 du Règlement de police (services publics ; travaux qu'un accident, l'intérêt ou la sécurité publics rendent urgents ; travaux indispensables dans les métiers exigeant une exploitation continue ; fabrication, vente ou transport à domicile des produits alimentaires destinés à la consommation immédiate ; travaux indispensables à la conservation des cultures, la protection et la rentrée des récoltes en cas d'urgence), **tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 22h00 et 7h00, ainsi que les dimanches et jours fériés**. En dehors de ces heures, toutes les mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible.

L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires est interdit entre 12h00 et 13h00, ainsi qu'à partir de 20h00 et jusqu'à 7h00. Cette interdiction court également du samedi dès 18h00 au lundi à 7h00. La Municipalité peut autoriser de travailler entre 12h00 et 13h00 sur demande et pour une durée déterminée.

PLAN CANICULE

Rappel des recommandations en cas de fortes chaleurs

En cas de fortes chaleurs et de déclenchement du **Plan canicule**, n'hésitez pas à consulter le site Internet www.vd.ch/chaleur. Le greffe reste bien entendu également à votre disposition.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Propriétaires de chiens

La Municipalité rappelle aux propriétaires de chiens qu'il est de leur devoir de ramasser les déjections canines et que des sachets sont à disposition à divers endroits dans la Commune, ainsi que, gratuitement et sur demande, au bureau communal.

Tous les chiens doivent obligatoirement être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire. La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à l'autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

Propriétaires de chats

Afin d'éviter la prolifération de chats sauvages, la Municipalité invite les propriétaires ou détenteurs d'animaux de compagnie à faire en sorte qu'ils soient stérilisés.

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE

Afin d'éviter la prolifération du moustique-tigre, la Municipalité vous remercie d'aviser immédiatement le greffe en cas de découverte de **moustiques-tigres** chez vous.

AGENDA ET MANIFESTATIONS

16 juin 2026

Assermentation des nouvelles autorités

8 juillet 2026

Loto de l'Abbaye

11 au 13 juillet 2026

Abbaye du Cordon rouge, vert et blanc

1^{er} août 2026

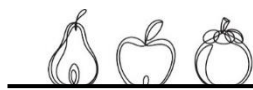
Fête villageoise à la buvette du foot

ABBAYE 2026

Les festivités de l'Abbaye du Cordon rouge, vert et blanc débuteront le 8 juillet avec le traditionnel loto. Durant le week-end des 11 et 12 juillet, ainsi que le lundi 13 juillet, tous les habitants sont les bienvenus à participer à cette fête villageoise. La Municipalité rappelle également que le village sera plus animé que d'habitude et que les nuisances sonores nocturnes seront tolérées.

DIVERS

Les fruits du verger communal seront à disposition de la population en autocueillette.



Cordiales salutations et très bel été à tous !